



Conférence au MOBE
Le jeudi 19 mai 2022 à 18 h

L'animal entre respect de son bien-être et utilité sociale

Jacques Leroy

Depuis plusieurs années maintenant le sort de l'animal dans le monde contemporain est en passe de devenir une véritable cause nationale au même titre que la protection de l'environnement. Philosophes, hommes de lettres, journalistes, cinéastes, associations, juristes et politiques s'emparent de cette question et se mobilisent pour défendre les animaux contre la maltraitance dont ils sont l'objet. L'un des facteurs qui explique cet engouement des citoyens pour la condition animale est le fait que nos sociétés ont graduellement reconnu dans les animaux des êtres vivants doués d'intelligence et surtout de sensibilité. Respecter la sensibilité d'un animal c'est non seulement ne pas le faire souffrir mais aussi satisfaire ses besoins propres à son espèce et tenir compte des sensations qu'il peut éprouver dans un environnement donné, ce qu'on appelle le bien-être. Il y a là à la fois une obligation

d'abstention et une obligation d'action à la charge de l'homme auxquelles le droit ne peut rester indifférent. Cependant, la difficulté à laquelle l'homme se heurte est de ne pas remettre en cause l'utilité sociale que représentent les animaux, ou du moins certains d'entre eux, pour son propre bien-être : assurer par exemple son alimentation, ses loisirs, sa santé. Est-il possible dans ces conditions de concilier bien-être animal et bien-être humain ? En vérité les deux sont liés : protéger l'animal c'est protéger l'homme ; et il est peut-être l'heure de donner, enfin, à l'animal un statut juridique propre.

Jacques Leroy

Membre correspondant de l'Académie
d'Orléans